



## Edito

### LES PIONS CHANGENT, LE JEU RESTE

Que l'on passe du jeu de dames aux échecs, seule la forme des pions et les règles diffèrent. Le plateau est commun, il est la base de la victoire ou de l'échec, de la stratégie à mettre en place, du temps de jeu. Il est noir ou blanc, il n'y a pas de gris ni d'entre deux et rien ne se négocie. Il y a rarement de match nul, c'est une fabrique à gagner ou à perdre, deux camps s'opposent.

Le remaniement ministériel est exactement la même chose. On reprend les mêmes prérogatives, le même plateau noir et blanc, on change les règles à la marge mais pas le but, et surtout on change les pions, on intervertit les têtes. On change les oreilles, le nez et la bouche, on pose des nouveaux cheveux et un chapeau, les bras et les jambes et le tour est joué. C'est interchangeable à volonté, c'est Monsieur Patate.

Il est inconcevable d'imaginer une autre ligne politique que le programme présidentiel de Macron. La forme et le calendrier peuvent varier mais ne pas changer, le fond des attaques est intact. Le "dialogue social avec et entre les partenaires sociaux" est la règle absolue pour négocier ladite "justice sociale", peu importe les modalités. Les réunions sont la règle et surtout une stratégie de communication, et d'opinion publique, c'est un leurre. C'est mettre principalement en avant la CFDT, et accessoirement les autres réformistes, comme organisation responsable et indispensable à la transformation libérale européenne (CES) du pays. Oui, ce sont des syndi-

cats responsables mais tout dépend ce que l'on décline derrière.

Sous couvert de justice, ils créent profondément et durablement l'inverse. Avec leurs signatures, ils ont l'entière responsabilité des reculs sociaux depuis des années. Plus il y a d'accords signés par ceux là, plus le temps de travail augmente, plus les droits et les salaires diminuent, plus les assurés sociaux sont pénalisés, plus le chômage augmente. Ils se vantent de représenter et défendre les intérêts du monde du travail, ils se présentent toujours comme organisations syndicales de salariés. C'est de l'usurpation d'identité, une escroquerie. Pas de surprise, certes, ils ont été créés pour ça, mais quand même. Le patronat a une nouvelle organisation à ses côtés, grand bien leur fasse mais la trahison doit être sévèrement punie.

Preuve que ces syndicats, CFDT en tête, sont des officines patronales et des faire-valoir de l'ensemble des gouvernements successifs, le Ségur de la santé. Ce n'est pas faire un procès d'intention mais les faits sont là, réels et têtus. Vous l'avez sûrement vu, lu ou entendu, un accord national a été signé pour l'augmentation de l'ensemble des personnels hospitaliers et médico-sociaux, augmentation de 180 euros en deux fois. Cette augmentation est largement insuffisante, mais bon. C'est quasiment le seul sujet qui a été largement repris par l'ensemble des médias. .../...

#### Sommaire :

Edito : Les pions changent, ...	P. 1 & 2
Prise de parole 14/07	P. 2 & 3
CESER : Séance Plénière 29/06	P. 4 & 5
Télétravail, que cache-t-il ?	P. 6 & 7
Souscription UD - Report Tirage	P. 7
Réforme de l'État	P. 8 & 9
CCM : Réunion UIMM 02/07	P. 9 & 10
IHS 18 : Réunion du 24/06	P. 10 & 11
PUB Macif	P. 12



#### AGENDA

\*\*\*

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE RENTRÉE DES UNIONS LOCALES

- **ST-AMAND** : le 2 Septembre à 16h00  
à l'UL - 9 Impasse Ernest Mallard
- **VIERZON** : le 8 Septembre à 14h00  
à l'UL - 11 Rue Marcel Perrin
- **LA GUERCHE** : le 10 Septembre à 9h00  
à l'UL - Quai Bures sur Dives
- **ST-FLORENT** : le 10 Septembre à 14h00  
à l'UL - 23 Rue Roger Salengro
- **BOURGES** : le 14 Septembre à 17h30  
à l'UL - 5 Bd Clémenceau

Pour autant, avec la signature de la CFDT, de FO et l'UNSA, le gouvernement, à travers cet accord met fin au statut des personnels de la fonction publique hospitalière. Quelle aubaine, quelle opportunité que cette crise sanitaire et sociale depuis des mois à l'hôpital, afin de réaliser le vieux projet de privatisation et marchandisation de l'hôpital public! En effet, en cassant le statut public des agents, la privatisation et la concurrence peuvent être rendus possible. Les agents de France Télécom, d'EDF/GDF et de la SNCF connaissent cette situation. Ce sont les recommandations de la cynique commission européenne, tout doit être concurrentiel et marchand.

Négociation hôpital par hôpital et plus nationalement au niveau du ministère, instauration de prime d'intéressement collectif par service, baisse du temps de repos entre deux services, annualisation du temps de travail, fusion, donc perte pour certaines, de l'ensemble des primes, réorganisation du travail à moyen constant, etc... Tout ce qui casse les droits, les conditions de travail et les collectifs au travail dans les secteurs privés va être imposé à l'hôpital qui va déjà si mal. C'est ça la justice sociale, c'est aligner tout le monde sur le plus bas niveau social, certains nous diront que c'est une bonne chose. Battons-nous par un alignement sur le plus haut niveau pour tous, privé et public ensemble.

Jamais les médias ne se sont fait écho de ces mesures pourtant essentielles. La pseudo négociation, dirigée, je vous le rappelle, par l'ex-secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, a accouché de mesures cataclysmiques pour le système de santé public et l'accès aux soins.

L'opportunisme patronal et gouvernemental n'aura de limite que la hausse du rapport de forces par les travailleurs.

Nous avons l'été pour le construire et mobiliser par la grève la journée du 17 septembre.

Prenons un peu de repos tout en étant sur nos gardes, soyons vigilants car il ne devrait pas y avoir de trêve pour les fossoyeurs qu'ils sont.

Bon courage et bonnes vacances.

*Sébastien Martineau*  
*Secrétaire Général*

Cher(e)s ami(e)s, Cher(e)s Camarades,

Ce n'est pas dans nos habitudes d'organiser une manifestation à cette date mais il y a un début à tout, surtout cette année. Nous sommes sortis de l'état d'urgence sanitaire même pour les manifestations grâce à une décision de justice, le Conseil d'Etat, et non par une décision politique du gouvernement. Macron et le ministre de l'Intérieur de l'époque, le patronat également, auraient bien aimé jouer les prolongations et continué à museler la contestation sociale et principalement la CGT.

Cette date n'a pas été choisie pour son caractère commémoratif, elle se place dans la continuité de ce que la Fédération CGT Santé/Action Sociale a nommé "les mardis de la colère", avec des actions tous les mardis dans les hôpitaux. Depuis le déconfinement, les mardis 16, et 30 juin, aujourd'hui, montrent que la mobilisation, autour des questions de santé, est une priorité pour le monde du travail, la population.

Le Ségur de la santé apporte une revalorisation salariale, qui ne nous convient pas certes, mais nous ne cracherons pas dessus vu la faiblesse des salaires et le retard pris à l'hôpital. Sous couvert de "coup de pouce aux personnels", le gouvernement accélère la marchandisation de l'hôpital public et la mise en concurrence. Il attaque profondément le statut et le fonctionnement en instaurant des primes d'intéressement collectif comme dans le privé, ce dont nous ne voulons pas. Ce serait la fin de l'égalité de traitement garantie par les grilles indiciaires. La logique de rentabilité et de performance fait son entrée dans une gestion comptable déjà mortifère pour les établissements de santé publique. Les fonctionnaires hospitaliers devront faire, du rendement et de la course au chiffre d'affaires, au détriment d'une prise en charge adaptée et de soins de qualité.

L'accord signé met fin aux 35h et instaure, là aussi comme dans les entreprises privées, un volant d'heures supplémentaires, pour l'instant sur la base du volontariat et qui deviendront à court terme obligatoires. Après ce qui s'est passé, est-il concevable de penser que les soignants, entre autres, vont accepter de travailler plus avec toute cette fatigue et cette lassitude accumulées depuis tant d'années de mauvaises conditions de travail ? Et ce ne sont pas les 15.000 recrutements supplémentaires (7 par établissement) qui vont changer quoi que ce soit au regard des nombreux départs non remplacés tous les ans. Nous pouvons encore une fois constater que les syndicats, qui ont aidé tous les gouvernements successifs, sont encore une fois en marche et à l'action pour casser les droits des salariés. Honte à eux.

Décidément, le gouvernement et le patronat, comme la commission européenne s'acharnent sur l'hôpital public pour les mêmes raisons qu'ils s'acharnent sur la SNCF et les entreprises de l'énergie et leurs salariés, sur les services publics en général et ses fonctionnaires sous statut. A les entendre, seuls les secteurs marchands et privés sont nécessaires et efficaces et cette règle serait la seule qui existerait. Le capitalisme, les grands groupes privés de la santé et leurs actionnaires doivent se frotter les mains et jubiler. La privatisation de la santé vient de connaître un coup d'accélérateur qui va faire mal si les usagers, les travailleurs de tous les secteurs, les retraités ne se mobilisent pas plus en masse.

Nous disions que le patronat faisait preuve d'un grand opportunisme dans la période mais nous voyons bien que le gouvernement n'est pas en reste. Qui aurait pu penser, dans la population et après les messes de Macron depuis 4 mois, que notre système de santé et la Sécurité Sociale, les retraites et le temps de travail seraient la priorité des mesures de reculs sociaux ? Sans naïveté mais avec un espoir, nous aurions pu croire à une autre politique que celle annoncée.

Car une autre politique est réellement plus que nécessaire. On nous annonce des dizaines de milliers de licenciements d'une manière inéluctable, comme une fatalité, comme un mal nécessaire. La crise économique qui est là, elle inéluctable, est due au système économique capitaliste. Nous le savons mais c'est encore mieux en le disant. Le système capitaliste a comme seul carburant le profit, le profit et encore une goutte de profit. Et là, les cuves commencent à baisser et les pompes à moins bien distribuer, les distributeurs à moins produire. En tout cas c'est ce qu'ils nous disent.

Mais la réalité est tout autre chose. La majorité des entreprises industrielles et commerciales dans notre département comme ailleurs, est la propriété directe ou indirecte des grands groupes, et les autres en dépendent fortement. Seulement l'irrigation financière d'argent public ne fonctionne pas en ces termes. Les groupes aéronautiques, automobiles, hôteliers, commerciaux, bancaires touchent, actuellement, énormément d'argent des citoyens et le gardent bien tranquillement pour licencier, et maintenir un taux de profit pour garantir des dividendes et des redistributions à la hauteur des espérances des propriétaires et des actionnaires, les mêmes bourgeois qui dirigent le pays depuis plus de 2 siècles.

Les licenciements, très facilités depuis qu'un certain Macron fait de la politique, sont LA solution pour maintenir le système en place. On le voit chez Comatelec, groupe belge, avec une délocalisation financière dans un pays où les salaires sont moindres et où il y a peu de sécurité sociale. Cette entreprise ne fonctionne que par des contrats publics et voilà le résultat, voilà à quoi à servi notre argent. Plus de 90 salariés sur le carreau.

Un grand groupe chinois, numéro un mondial dans son secteur, a décidé, la semaine dernière, de ne plus produire à Rosières. Ce n'était pas pressé puisque des discussions avaient lieu, avec la CGT, sur des contre propositions, pour maintenir, développer et pour diversifier la production. 72 personnes.

Des licenciements chez Sipem à Méreau, 37 personnes dans un secteur qui est au ralenti, l'aéronautique, mais qui n'est pas mort. Lisi Aérospace à Vignoux où le site est menacé. De grosses incertitudes chez AFF (ex Lisi Automotive), chez Snwm (ex Aubry), chez Weston (ex Auxitrol), chez Michelin et tout ce que nous ne savons pas.

On voudrait nous faire croire qu'il n'y aurait plus d'avion qui vole et plus de voiture qui roule. C'est une escroquerie intellectuelle et un mensonge d'état. Certes, les productions seront certainement différentes, plus responsables, mais cela prendra du temps et on aura toujours besoin d'hommes et de femmes pour produire les richesses dans ce pays comme ailleurs.

Le patronat, ce n'est pas nouveau, est opportuniste et encore plus en ce moment. Depuis le mois de mai, tous les feux sont au vert pour mettre en place un déstockage massif de salariés, l'occasion est trop belle. Tous les mécanismes en place, qu'ils nous plaisent ou pas, servent à garder les salariés au travail et l'argent public doit servir à ça et non aux licenciements. Nous ne sommes pas partisans de la distribution de fonds publics au secteur privé. Mais là, au nom de l'intérêt général et en soutien à des milliers de travailleurs menacés de chômage, il faut accepter quelques changements.

La période estivale n'est pas synonyme de trêve dans les têtes des patrons et les mauvais coups vont continuer. La crainte d'une rentrée sociale inédite est bien présente.

Nous devons nous préparer à répondre à tous les mauvais coups et en même temps porter nos propositions sur la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, sur la Sécurité Sociale, l'accès aux soins et le développement de l'hôpital public, sur les services publics, l'éducation et la culture, etc...

**La CGT a décidé d'une journée d'action nationale interprofessionnelle le 17 septembre autour de ces questions et contre les licenciements.**

**Dans le département, nous organisons une journée d'action le samedi 25 juillet à 10h à St Florent, dans le Cher et non en Corse, puisque ce bassin d'emploi est durement touché par la crise économique.**

On compte sur vous.

Bon courage et merci de votre attention.



## **Avis sur le rapport « biodiversité »**

### **Déclaration au nom du groupe CGT**

*Par Lepain Nicolas*

Mr le Président du CESER,  
Mme la Vice Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers du CESER.

Concernant la Biodiversité, la CGT, consciente qu'il n'est pas de vie humaine possible dans un environnement pourri et pollué, porte en son projet nombre de propositions pour la favoriser, la développer et la garantir.

Pour ce faire, il est opportun de rompre avec le vieux monde capitaliste, pour qui humain et nature doivent être exploités pour l'unique profit d'une minorité.

Un travail sur la biodiversité est aussi l'ouverture sur de nouvelles perspectives dans le cadre des réponses aux besoins des populations. Ainsi, la formation des agriculteurs de demain aux cultures et pratiques, respectant la biodiversité et l'authenticité des terroirs, doit s'accompagner du montage d'une filière liée aux circuits courts, afin de leur ouvrir des débouchés. En ce sens, la CGT rejoint l'avis avec le but de mobiliser les agriculteurs et les entreprises dépendant des filières liées à la biodiversité : l'alimentaire, le médicament, le textile, la construction, l'ameublement.

La CGT regrette que l'avis propose la présence au conseil d'administration de l'ARB du « monde des entreprises » et soit flou sur qui dans le milieu agricole participera (des lobbyistes ?), les représentants des salariés, eux seront absents. En effet, introduire dans ce conseil d'administration des gens représentant trop souvent leurs propres intérêts financiers relève du conflit d'intérêts. Leurs lobbies, déjà puissants, ont dévoyé de labels en rabaisant leurs critères de sélection.

Gros handicap dans le cadre de la protection de la biodiversité, les réformes successives de l'Etat qui ont impacté l'ONF, ou la Police de l'Environnement, qui portent préjudice à la biodiversité. Il faut développer l'emploi à statut public dans les structures dédiées à ces missions dans l'intérêt général.

La promotion de Parcs Naturels Régionaux. Encore une fois, il est vital de préserver la biodiversité, mais c'est toute la région qui doit être améliorée dans ce sens. Retrancher la biodiversité à la Brenne et au Boischaud Sud, qui plus est des territoires aux frontières de notre Région, sert plus d'alibi que de véritable volonté. Ajouté que ces territoires, en perte d'activité et de démographie, sont les « moins agressés » de notre Région. La Beauce mériterait aussi une protection, voire une recréation de sa biodiversité, l'industrialo culture à but lucratif y sévisant.

Dernier point, la nécessité de protéger, voire de reconquérir, nos nappes phréatiques : le potentiel d'eau potable se raréfiant.

La CGT, en toute connaissance de cause, et consciente des enjeux à venir, comme des mutations à opérer, rappelle la supériorité de l'intérêt général collectif sur les intérêts en général privés.

Pour la CGT, tout projet, nous engageant à long terme, doit être oint de la ferme volonté d'unir biodiversité et humanité.

Ce CESER sortira grandi du confinement, si nous construisons le jour d'après de progrès social, écologique, technologique, d'égalité entre femmes et hommes et d'un avenir meilleur pour les générations futures.

La CGT votera cet avis.



**Rapport bilan à mi-parcours des programmes  
FEDER-FSE 2014/2020 en Région Centre Val de Loire  
et préparation de la nouvelle programmation 2021/2027**

Déclaration au nom du groupe CGT

*Par Lepain Nicolas.*

Mr le Président du CESER,  
Mr le Vice Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers du CESER.

Si la solidarité dans un monde nouveau est prônée, la CGT regrette que la finalité du système soit toujours identique : l'accaparement des richesses produites par la majorité au profit d'une minorité. La vieille logique capitaliste est toujours vive.

Le manque de solidarité et de cohésion au sein de l'UE sont plus les stigmates des préceptes qui l'animent qu'une anomalie de fonctionnement. Pour mémoire, le principe de libre concurrence non faussée tient le haut du pavé quand la réponse aux besoins des peuples git dans le caniveau.

Dans l'avis, trop souvent, des plaintes sont émises à l'encontre des contrôles inhérents à la distribution des fonds européens. Comme on le sait, la confiance n'exclut pas le contrôle, d'autant plus quand il s'agit d'argent public communautaire, fruit du travail des peuples. Le vieux monde faisait preuve d'opacité et d'arrangements entre amis, le nouveau doit être transparent, pour nous le choc de simplification doit servir l'intérêt général.

Concernant l'avis, la CGT souligne avec lui le faible usage de l'enveloppe destinée aux quartiers urbains les plus défavorisés. La CGT souhaite qu'une véritable analyse soit effectuée sur ce thème, avec le risque que l'appellation « quartier urbain » est peut-être restrictive vu que notre Région est partiellement rurale.

La CGT regrette le faible engagement concernant les transports en commun faiblement polluants. Nous demandons le redéploiement et le renforcement de lignes avec des cohérences multimodales (tram - train - bus - etc).

Quant aux levées de crédit futures, il importe que le secteur bancaire fasse son travail en ne soutenant pas que les « gros » clients, d'autre part que ces crédits ne soient pas ponctionnés indirectement par de grands groupes dans les poches des PME et TPE. Encore une fois, il s'agit d'argent public généré par le travail, il doit servir l'intérêt général collectif et non en général les intérêts privés. Là aussi il faudra des contrôles. Problème : l'UE emprunte sur les marchés financiers alors que c'est la BCE qui devrait faire de la création monétaire pour les peuples.

La CGT a toujours milité pour le développement technologique et scientifique dans l'intérêt de l'humain, ainsi que pour les causes sociales, environnementales et démocratiques, ce qui est évoqué dans les 5 objectifs stratégiques. Or pour réaliser ces objectifs, il faudra dénoncer les traités européens instituant la libre concurrence non faussée comme règle unique. Autre carcan législatif à desserrer, les lois sur les finances des collectivités locales qui empêchent d'embaucher du personnel et de mettre en place les services nécessaires aux populations.

Ce CESER sortira grandi du confinement, si nous construisons un jour d'après de progrès social, écologique, technologique, d'égalité entre femmes et hommes et d'un avenir meilleur pour les générations futures.

Du fait de ces diverses observations, la CGT s'abstiendra concernant cet avis.

# TÉLÉTRAVAIL, QUE CACHE-T-IL ?

Par Nicolas Lepain

Du fait de la pandémie de covid-19 de nombreux salariés ont travaillé, chez eux, en télétravail. Si cette pratique n'est pas nouvelle, elle engendre un changement d'appréciation quant à diverses dimensions du travail ; cohésion des salariés entre eux (vivre ensemble, solidarité), conditions de travail, intervention des représentants du personnel sur les lieux de travail, isolement mental et physique des salariés, etc ...

## Avant la covid 19, pourquoi le choix du télétravail ?

Après différents retours d'expérience de télétravail de la part de représentantes (les femmes y sont majoritaires) du personnel CGT ayant, comme leurs collègues, fait le choix du télétravail, une raison principale émerge dans ce choix. La cause première mise en avant est : de ne plus supporter la présence agressive du chef, éloquent !

D'autres raisons suivent pêle-mêle ; plus de souplesse pour la vie de famille, pouvoir garder un enfant malade sans frais de garde, réduction des coûts et des contraintes de transport, etc ... Mais ce faisceau d'indices convergents illustre un malaise sur le lieu de travail, lié aux pratiques managériales issues du Lean Management, offrant une vue dégagée sur la réalité du monde du travail : le rapport d'exploitation des salariés est extrêmement brutal.

## Les raisons de la colère

Nous connaissons, toutes et tous, l'expression « aller au travail à reculons ». Combien de salariés pleurent, au sens propre, tous les matins avant d'aller au travail ? Combien d'entre nous ont la boule au ventre chaque matin ? Sans verser dans le doux rêve d'un monde de bisounours, combien d'entre nous aimeraient trouver un emploi dans un cadre socialement humain ? Nous n'allons pas au travail pour nous faire insulter, humilier, violenter ou pousser à bout par des petits nervis aussi cons que brutaux ?

D'un point de vue anthropologique, l'humanité s'est développée par la coopération, l'échange, l'entraide. Les méthodes agressives ; le taylorisme, le fordisme, le lean management (nouveau management public), sont inhumaines et n'ont qu'un but, diviser pour que le capital règne mieux !

## Pendant la covid 19, quelques retours d'expérience du télétravail

Cette période a été vécue de manière assez diverse. Des salariés, exerçant dans des métropoles ou des zones densément urbanisées, ont découvert les joies de travailler dans un environnement plus humain, chez eux, que ce soit en province ou non. Ce qui, malheureusement, signifie que l'environnement de travail habituel est néfaste. De quoi revoir la politique d'aménagement des lieux de travail.

D'autres salariés ont connu des soucis d'agencement de leur lieu d'exercice : mobilier inadapté, perméabilité avec le milieu familial entraînant son lot de problèmes de concentration (solicitation des enfants, envies d'évasion quand on fait un travail aussi pénible que répétitif). Les soucis de mobilier de bureau, fauteuil et bureau inadaptés, mais aussi de connexion internet, voire même de fourniture d'ordinateur.

De quoi se remémorer l'importance que revêtaient les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et la nécessité de leur contribution au bien-être sur le lieu de travail. Dans ce domaine intervient une dimension de respect humain au travail. Le travail, ce doit être la satisfaction des besoins humains, dans un environnement humain et non la réponse à l'appétit vorace d'une poignée d'individus exploitant le reste de la population pour leur seul compte.



## Télétravail, conséquences à moyen et long terme d'un choix

Si, dans certains cas, le télétravail peut permettre de répondre aux besoins immédiats des usagers, pour

la continuité du Service Public, c'est utile ! Si c'est pour fabriquer un nouvel obus qui tuera 200 personnes au lieu de 100 et enrichira un marchand de canons multimilliardaire, non ce n'est pas prioritaire. L'option du télétravail, à moyen et long terme, apporte son lot de conséquences.

Si des réunions en « visio » permettent des échanges entre collègues, elles ne favorisent pas l'échange instantané entre salariés, partage d'expérience, de connaissance et entraide. Vient en suite la question de l'isolement des travailleurs. Malgré le « collectif » au travail il arrive, déjà malheureusement, que nombre de nos collègues dérivent, sombrent dans la dépression, les aspirant dans l'isolement pouvant conduire à l'alcoolisme, la dépendance médicamenteuse, les stupéfiants et/ou au suicide. Dans le cadre « collectif », il advient parfois qu'un collègue ou un représentant du personnel intervienne à temps pour le sauver, mais quand chacun est « chez soi » ?

Même s'il est écrit que : « *le télétravailleur a les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise* (article L.1222-9 du Code du Travail) », concrètement comment des représentants du personnel pourront-ils visiter chaque « lieu de travail » et en vérifier l'agencement, l'ergonomie et prendre le temps de discuter un peu avec leurs collègues dans de telles conditions ?

Une forme de travail à domicile « bas de gamme » existe déjà au Pays-Bas, dans le secteur postal : les

gens (auto-entrepreneurs) reçoivent chez eux un paquet de courrier et autres magazines, ils les trient dans leur salon, puis les distribuent comme ils peuvent. Payés au lance-pierre et isolés, ces derniers craquent et abandonnent leur tâche.

### Télétravail, une opportunité pour qui et à quel terme ?

Dans ce cas, demandons-nous à qui profite le crime ? Aux usagers ? Non ! Ils ne savent plus où donner de la tête ! Nombre d'entre eux sont perdus dans les méandres des démarches à faire seul chez soi, le tout aggravé par les réformes de l'Etat, des collectivités territoriales, la privatisation des entreprises publiques, etc...

A nous, salariés-ées ? Nous sommes maltraités, mal payés, soumis à la féodalité du capital et trahis par les syndicats réformistes qui ont vendu nos conquies sociaux pour quelques postes de permanents et autres combines. De fait, il ne nous reste que les yeux pour pleurer !

Quant au capital : il profite de la division de la société en opposant les usagers avec les salariés, les salariés du privé et du public, les femmes, les hommes, etc ... Avec cela, ils (les Bernard Arnault, Vincent Bolloré et consorts) sont les seuls à tirer les marrons de notre feu. Ce sont eux les criminels, qui pillent nos vies et la planète !

Et nous, que faisons-nous face à cela ?

## RAPPEL

**SOUSCRIPTION  
de l'UD-CGT du Cher**



**TIRAGE LE LUNDI 26 OCTOBRE 2020**

Rapporter à l'UD les talons avec le règlement avant le 23 Octobre 2020

**IL S'AGIT D'UN ACTE MILITANT.  
NOUS COMPTONS SUR VOTRE MOBILISATION  
POUR LA REUSSITE DE NOTRE SOUSCRIPTION.**

# Réforme de l'État, une nouvelle étape, toujours dans le même sens.

Par Nicolas Lepain

Dans « Les Échos » des 5 et 6 juin 2020, et confirmé dans l'allocution présidentielle du 14 juin 2020, une nouvelle étape de la réforme de l'État est annoncée. Sans « tournant social, ni changement de cap économique » !

## **Insister dans le pire !**

Ça promet. Déjà qu'on ne pouvait pas attendre grand-chose d'un exécutif aux ordres du capital et de ses institutions, après les précédentes étapes ayant entraîné un ballet de décentralisation/recentralisation (avec diminution des effectifs et du service aux usagers), voici un nouvel épisode tout aussi saignant.

Décentralisation : un certain nombre de tâches ont été confiées aux collectivités locales. Mais recentralisation, tant les compensations financières n'ont pas été à la hauteur des enjeux, et quand il y avait compensation, celle-ci a fondu, puis disparu. Recentralisation, aussi, avec la logique, issue de la construction européenne, de la régionalisation (surtout avec les nouvelles Régions) et de la métropolisation, où Lyon est financé pas Saint-Etienne. En Région Centre Val de Loire, Tours et Orléans sont plus ou moins « bidon ». Recentralisation toujours, avec les lois sur les finances des collectivités locales, qui doivent être suivies le doigt sur la couture du pantalon (voire cousu dans le pantalon). C'est l'État par le ministère des Finances qui conditionnera les dotations financières des collectivités, si elles ont été « sages ».

Sur le plan financier, l'option privilégiée est les « baisses d'impôts plutôt que (la) hausse générale des salaires ». On baisse donc les revenus de l'État comme des collectivités (baisse d'impôts) et on affaiblit le « potentiel fiscal » (blocage des salaires = appauvrissement des contribuables). Plus simplement dit, pour remplir la baignoire le gouvernement va ouvrir la bonde et fermer le robinet !

## **Les Agences Régionales de Santé (ARS) retaillées.**

Vu sur La Chaîne Parlementaire (LCP). Lors d'une commission parlementaire, le redécoupage des ARS a été avancé, au prétexte que les ARS actuelles et leurs antennes départementales n'avaient pas été pertinentes pendant la pandémie de Covid-19.

Que prévoient-ils donc ? Sans doute des ARS inter régionales, encore plus éloignées des usagers et des agents, pour pouvoir encore plus piloter les structures de santé dans l'ombre, sans le contrôle démocratique des citoyens.

## **En marche forcée !**

La démarche : tout en force ! « Il faut que les citoyens adhèrent aux décisions », le mot d'ordre est clair : obéissance ou acceptation ! Comme avec le Lean Management, et son dérivé le Nouveau Management Public, tout sera taillé afin de valider les plans de l'exécutif. Le régime en place « serait ainsi prêt à rouvrir le chantier éruptif de la réforme de l'État », selon l'article. « Éruptif » désigne ce qui est en rapport à une éruption volcanique, le message est donc explicite : cette énième réforme vous passera dessus comme la nuée ardente qu'avait générée la montagne Pelée en 1902 lors d'une éruption, en quelques minutes la ville de Saint-Pierre toute proche avait été dévastée.

## **Le retour du mammoth !**

Dans l'axe de ces travaux, il est annoncé que l'État redevienne « stratège », ce qui dans la logique de gestion capitaliste droguée au court terme n'existe pas, sauf à l'envisager comme une pompe à fric et un support docile fournissant main d'œuvre et technologie au moindre coût (pour le capital) et socialement « souple ». Avec cela, chaque ministère est appelé à se réorganiser. Nous savons d'expérience ce que cela engendre. Pour les usagers, avec les fermetures de services et la diminution des effectifs, ce sera plus de démarches en ligne, à faire soi-même, chez soi comme un grand ! Pour les agents, suppressions de postes, mutations contraintes, stress et autres mauvaises conditions de travail.

Et revoici le mammoth ! L'État central, jugé « bedonnant », sera amené à se « déconcentrer » avec le déploiement de centaines de fonctionnaires sur le terrain, sans réduire le périmètre du « mammoth ». Il est évoqué un « vrai transfert de compétences aux collectivités locales », avec les responsabilités liées, sous prétexte de « combattre la bureaucratie ». Sur ce paragraphe, revenons sur deux points principaux. Le premier : l'État « bedonnant » signifie clairement qu'une partie des salariés



sont de trop, qu'ils sont du « gras », jusqu'à preuve du contraire les baisses d'effectifs ont toujours entraîné une baisse de la qualité du service rendu aux usagers. Ce langage est injurieux pour les femmes et les hommes qui triment quotidiennement au service des usagers. Deuxièmement : les transferts de compétences aux collectivités locales posent un problème d'égalité d'accès des citoyennes et citoyens à des Services Publics de qualité. Même avec la meilleure volonté du monde, nos collectivités locales sont, actuellement, sous-dimensionnées pour effectuer ce type de mission.

### **Le modèle allemand pour horizon ?**

Comme il y a toujours une supercherie derrière le décor du spectacle d'un illusionniste, il y a une intention derrière la tête de l'exécutif : appliquer le modèle fédéral allemand issu du plan Marshall, de 1947. Une organisation des Services Publics incombant aux collectivités locales, par exemple la police dépend des länder (Régions), ainsi l'État peut facile-

ment se prévaloir d'avoir une bonne gestion financière, dans la mesure où il a peu de compétences. Sans compter une inégalité de traitement des citoyennes et citoyens entre länder « riches » et länder « pauvres ».

### **L'urgence d'un Conseil National de la Résistance du 21<sup>ème</sup> siècle !**

Dans ce contexte, soyons audacieux ! Il sera nécessaire de réaffirmer la finalité des Services Publics : répondre aux besoins des usagers, avec un traitement égal sur la totalité du territoire. Pour une réorganisation de l'action publique (État, Collectivités Locales), il faudra envisager une remise en place de la production de biens, d'énergie, comme de la production agricole.

En conclusion, nul ne doute, après le discours au pas de charge du Maréchal Macron, que nous aurons du fil à retordre à l'avenir.

---

## ***Comité de Coordination de la Métallurgie du Cher CGT*** **Réunion sur l'emploi du 02/07/2020 à l'UIMM du Cher**

Les politiques libérales qui sacrifient le social et l'emploi pour assurer la rentabilité sur les secteurs les plus juteux au prix d'une guerre des coûts salariaux avec ses délocalisations, ont provoqué une crise économique brutalement précipitée et aggravée par la crise sanitaire avec l'arrêt des productions.

Des centaines de milliards sont à disposition pour le « jour d'après » des profits, dont une petite part pour le chômage partiel de 11 millions de salariés, pour maintenir l'emploi sans lequel il ne peut y avoir de reprise.

Il est choquant que les groupes automobile et aéronautique, qui ont des milliards pour assurer l'activité et préserver l'emploi, emploient cet argent garanti par l'État à payer des plans de licenciements massifs.

Dans notre département, les menaces de fermetures se concentrent sur le bassin d'emploi de St Florent dont l'avenir est menacé avec la COMATELEC (93), les menaces sur Rosières et AFF, et bassin de Vierzon, après liquidation des Forges de Margeride, licenciements de MCSA-SIPEM (37) à Méreau.

Il n'y aura pas sortie de crise avec une récession de 11% sans investissements humains et matériels massifs dans la production et la modernisation.

La CGT demande au préfet de prolonger le moratoire sur les plans de licenciements et de fermetures d'usines.

La confédération est pour l'interdiction des licenciements et que les versements des milliards aux entreprises soient conditionnés au maintien de l'emploi.

- ➔ Dénonce les accords dits « solidaires » de la Branche Métallurgie avec la mise en cause des 6 jours de CP et RTT pour faire payer aux salariés un maintien de salaire en chômage partiel. Contre toute remise en cause des 35h et des majorations heures sup.
- ➔ Réclame le paiement du salaire à 100% de l'activité partielle comme annoncé.
- ➔ Dénonce le chantage emploi contre salaire mettant en concurrence les salariés et les usines avec le régime d'alternance à l'activité partielle qui a pour cible à partir du 1<sup>er</sup> octobre une baisse brutale des salaires versés à 72% du net au niveau de 1,3 smic, les aides publiques à 60% avec un plancher abaissé à 90% du SMIC.
- ➔ Dénonce les accords Activité Partielle Longue Durée sur 2 ans sans garantie d'emploi, sur un volu-

me maximum de 40% apprécié par salarié maintenant la baisse des salaires à 84% du net au niveau de 1,15% du smic.

- Pour la retraite anticipée à 55 ans avec reconnaissance de tous les critères de pénibilité, y ajoutant le covid 19 et risques psycho-sociaux et avec le principe 1 départ 1 embauche de jeunes.
- L'investissement de haut niveau dans des plans

de formation des entreprises et non en prenant le CPF des salariés pour répondre aux impératifs de qualité, de modernisation et de diversification.

- L'investissement dans les augmentations de salaires avec une grille des salaires conventionnelle, avec la reconnaissance des qualifications des hommes et non des postes, avec le maintien et l'amélioration de la grille des salaires de la Convention Collective de la Métallurgie du Cher.

## IHS Centre Val-de-Loire – Collectif 18

### Réunion du Mercredi 24 Juin 2020

Présents : Jacques Blondeau, Michel Pinglault, Robert Auvity, Catherine Fourcade, Guy Quenet, Philippe Texier, Roger Léger

Excusé : Jean-Claude Vatan

#### **1- CR du CA de l'IHS Centre Val-de-Loire du 23 juin** **AG de l'IHS Centre Val-de-Loire**

L'AG 2020 prévue en mars dernier à Vierzon a dû être annulée en raison du confinement

2 possibilités s'offrent à nous : faire l'AG 2020 au dernier trimestre 2020 et l'AG 2021 normalement en mars 2021 ou faire les 2 AG à la même date.

Il a donc été décidé de faire les 2 AG le même jour en février 2021 à Vierzon. La date pourrait être le 16 février, sous réserve d'avoir la salle Madeleine Sologne à Vierzon. Dans ce cas, le CA du 9 février se tiendrait à Vierzon.

Jacques va faire le nécessaire pour réserver les salles. Il faudra, dans ces conditions, que nous prévoyions une AG des adhérents du Cher avant cette AG régionale.

Robert pense qu'il faudra impérativement relancer la Lettre aux adhérents qui faisait un lien fort entre l'IHS et les adhérents. Cette lettre devrait être largement diffusée aux UL et aux syndicats. C'est un bon moyen pour faire connaître notre activité, nos publications.

#### **État des cotisations**

Un état du règlement des cotisations pour 2019 et 2020 a été fait.

2020 : Il y a beaucoup de retard, mais compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement, cela n'est pas très inquiétant. Un courrier de relance va être envoyé.

2019 : pour notre département, il manque 5 cotisations collectives (CH George Sand, Groupama, Parker Hanifing, Mairie de Bourges, UL de St-Amand) et 1 individuelle.

#### **Cahiers régionaux d'Histoire sociale**

Compte-tenu du confinement, il ne paraîtra que 3 numéros cette année, mais qui feront 28 pages.

- N° 100 : il est prêt et va être envoyé à l'imprimeur. Il devrait être expédié aux adhérents la semaine prochaine. Il est entièrement consacré au répertoire de tous les articles publiés depuis sa création.
- N° 101 : il est complet, les articles sont prêts.
- N° 102 : plusieurs articles sont déjà rédigés.

Il y a longtemps que nous n'avions pas été dans ces bonnes conditions d'avoir des articles prêts en avance. Le confinement semble avoir eu du bon pour certains «écrivains».

Robert prépare un article ; c'est la mise en forme écrite de l'intervention de Jean-Claude Naudet lors du colloque de Châtellerault consacré aux industries de l'armement. Avec les photos, cet article devrait faire 5 pages.

Le Loir-et-Cher et le Loiret ont rédigé chacun un article sur la grève des Cheminots de 1920 dans leur département. Cela pourrait être intéressant que chaque département fasse la même chose. Jacques va voir s'il y a des archives à Vierzon, car à l'époque, pour les chemins de fer, c'était à Vierzon qu'il y avait la plus grande activité.

#### **Les rendez-vous de l'Histoire de Blois**

Ils auront lieu du 7 au 11 octobre. Le thème est « Gouverner ».

Pour l'IHS, il y aura une séance cinéma le jeudi et une carte blanche le dimanche.

### Projet du Loiret de création d'un IHS départemental

Lors de la rencontre du CA de notre IHS avec le Comité régional le 26 février dernier, le Loiret, par la voix de Roselyne, nous avait fait part de leur projet de créer un institut départemental. Toutes les personnes présentes, y compris le secrétaire général de l'UD du Loiret, ont dit leur opposition à ce projet qui, nécessairement impactera notre IHS régional, même si le Loiret déclare qu'il restera quand même membre de notre IHS.

Nous sommes revenus sur le sujet pour dire à nouveau que nous n'étions pas d'accord avec ce projet. Roselyne a réaffirmé que cela ne devrait rien changer pour l'IHS Centre, et que pour l'instant c'était encore à l'état de réflexion, rien n'étant décidé.

Mais, quoi qu'en disent les camarades du Loiret, cela aura forcément des répercussions pour notre IHS régional.

Sur le plan financier tout d'abord. A moins de faire payer à leurs adhérents 2 cotisations (ce qui ne sera évidemment pas le cas), le versement à l'IHS régional sera inférieur au montant des cotisations du Loiret actuellement.

Pour les publications, si ce nouvel IHS Loiret publie des cahiers, continueront-ils à publier dans les Cahiers régionaux ?

## 2 - Travaux en cours

☞ EM (Guy Q.)

Les travaux ont été bien entendu arrêtés pendant le confinement. Ils reprendront en septembre.

☞ Répression syndicale à la SNIAS (Roger L.)

Difficulté à trouver du matériel. Il semble que certaines archives aient été jetées malheureusement.

## 3 - Questions diverses

### Salon du livre de Bourges

Michel nous informe qu'il aura lieu en février 2021. Voir si on ne pourrait pas y participer

### Les 150 ans de la commune

Michel nous informe des initiatives des Amis de la Commune pour célébrer cet anniversaire, avec notamment une conférence nationale le 26 mars à Vierzon, salle La décale. Il nous rappelle également l'exposition au Musée du Berry (du 1<sup>er</sup> juillet au 11 janvier) intitulée «Kanak».

Nous devons absolument faire quelque chose. Catherine propose d'envisager une journée d'étude, en collaboration avec l'UD, car nombre de nos militants méconnaissent, voire ignorent tout, de cette période. Cela suppose un travail important de préparation, à méditer par tous...

### **Prochaine réunion du Collectif 18**

**Mercredi 7 Octobre à 9h30 à l'UD ou à l'UL (suivant l'évolution de la situation sanitaire)**

### & La maxime du mois &



*« LE MONDE CONTIENT BIEN ASSEZ POUR LES  
BESOINS DE CHACUN,  
MAIS PAS ASSEZ POUR LA CUPIDITÉ DE TOUS »*

GANDHI



## ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,  
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger  
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
c'est un engagement de tous les instants.**  
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre  
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés  
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

**Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.  
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Paris-de-Pont 79000 Niort.  
Inscrite en opérations de Banque et en service de paiement pour le compte exclusif de Société Banque. N° ORIAS 0809670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Crédit photo : Fabrice Audebert / Contrasto / Getty Images